

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 46 (1938)

Heft: 12

Artikel: L'hérédité et les maladies dentaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

subissent les effets d'une infection. Comme on le voit, il est peu de maux parmi ceux frappant notre organisme qui, autant qu'une dent creuse, soient susceptibles d'affecter un aussi grand nombre d'organes.

L'hérédité et les maladies dentaires.

Les crânes conservés dans les musées et les ossuaires prouvent que nos aïeux avaient des dentitions meilleures que les nôtres. Dans chaque famille on cite des parents qui ont conservé de bonnes dents jusqu'à un âge très avancé. Parmi les membres d'une même communauté, on observe des diversités remarquables de dentitions et cependant toutes ces personnes vivent dans des conditions d'existence presque identiques. Cela suffit pour faire comprendre que l'on doit tenir compte de la constitution générale de l'individu et de chacune de ses dents en particulier, avant de rechercher les causes de la carie parmi les influences du milieu. Pour tous les organes de notre corps, donc également pour les dents, la question de l'hérédité peut se résumer en disant qu'elle prédispose à la maladie, mais qu'elle n'en est pas la cause.

Les parents doivent mettre en œuvre tous les moyens pour combattre les tares

qui créent cette prédisposition. Leur responsabilité est considérable, car en négligeant de lutter contre ces tares (alcoolisme, syphilis, etc.) ils exposent leurs enfants à expier les fautes des parents. On a souvent pu constater que des parents avertis et conscients de leur devoir peuvent obtenir une amélioration de la qualité des dents de leurs enfants. Il est consolant de constater qu'avec quelques soins on parvient à réagir contre l'hérédité directe. Si les lois de celle-ci étaient implacablement appliquées, avant peu de temps les générations futures n'auraient plus de dents et notre pauvre humanité écrasée sous les tares ancestrales accumulées, disparaîtrait de la surface de la terre. N'oublions donc pas que les dents peuvent être fortifiées par des moyens appropriés, en particulier par l'exercice (dans le cas particulier une bonne mastication) et une nourriture rationnelle (riche en fruits crus, pain complet, aliments durs, etc.).

Schweizerischer Samariterbund - Alliance suisse des Samaritains.

Mitteilungen des Verbandssekretariates — Communications du Secrétariat général.

Samariterhilfslehrerkurs in Basel 1939.

Der für Basel vorgesehene Samstags/Sonntagskurs wird vom 4. Februar bis 5. März stattfinden. Die Vorprüfung ist auf Sonntag, den 15. Januar, angesetzt. Schluss der Anmeldefrist: 5. Januar 1939.

Samaritervereine, die diesen Kurs zu beschicken wünschen, machen wir aufmerksam auf die Bedingungen, die wir in Nummer 11, «Das Rote Kreuz», veröffentlicht haben.